



51

IGP Powder Coatings

TDS IGP-DURA®vent 5103E-A1|240424|v1.2

La présente préconisation d'application est basée sur les connaissances actuelles. Elle est transmise à titre indicatif et ne vous dispense pas de réaliser vos propres tests. L'utilisation, l'application et la mise en œuvre des produits ont lieu en dehors de notre champ de contrôle et relèvent de ce fait exclusivement de votre responsabilité.

Consulter la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit. Fiche de données de sécurité spécifique à l'article et mesures complémentaires de gestion des risques : **igp-powder.com**

IGP Powder Coatings

TDS IGP-DURA®vent 5103E-A1|240424|v1.2

Fiche technique

## IGP-DURA®vent 5103E-A1

Peinture en poudre mate au très bon rendu et aux excellentes propriétés anti-corrosion pour le revêtement de supports dégazants.



### Propriétés

- Mat
- Lisse
- Effet nacré
- Mica
- Qualité bâtiment standard,  
1 an d'exposition Floride > 50 % de brillant résiduel
- Spécial dégazage



### Homologations

- QSC HD1 PE-0090



---

## Propriétés de la poudre

Granulométrie:

Extrait sec:

Densité:

Durée de stockage:

< 100 µm

> 99 %

1.3 kg/l-1.6 kg/l

au moins 18 months à ≤ 25 °C

dans le récipient d'origine intact

Teintes de couleurs:

Teintes RAL métallisées et à effet personnalisé sur demande

---



## Mise en œuvre

Prétraitement

Le support doit être exempt d'huile, de graisse et de produits d'oxydation. Le prétraitement dépend du type de support ainsi que de la protection contre la corrosion à obtenir. Nous recommandons les prétraitements suivants :

Aluminium

- Chromatisation selon DIN EN 12487
- Pré-anodisation
- Prétraitement sans adjonction de chrome conformément aux dispositions de qualité et de contrôle GSB et QUALICOAT

Acier

- Phosphatation au zinc

Acier galvanisé

- Phosphatation au zinc
- Passivation au chrome (III)
- Chromatisation selon DIN EN 12487

Pour améliorer la protection contre la corrosion lors de l'application sur l'acier / l'acier galvanisé, il est recommandé d'utiliser l'apprêt IGP-KORROPRIMER 10 ou IGP-KORROPRIMER 60. En

règle générale, il incombe à l'applicateur de tester au préalable la conformité de la méthode de prétraitement utilisée à l'aide de tests appropriés. L'exigence minimale pour les supports aluminium / éléments en acier galvanisé consiste en la réalisation d'un test de cuisson / « Pressure Cooker Test » suivi d'un essai de quadrillage et d'un essai d'arrachement par ruban adhésif. Nous renvoyons aux directives de GSB International, Qualicoat et Qualisteelcoat. Pour de plus amples informations : Voir aussi notre fiche technique spéciale consacrée aux prétraitements (IGP-TI 100).

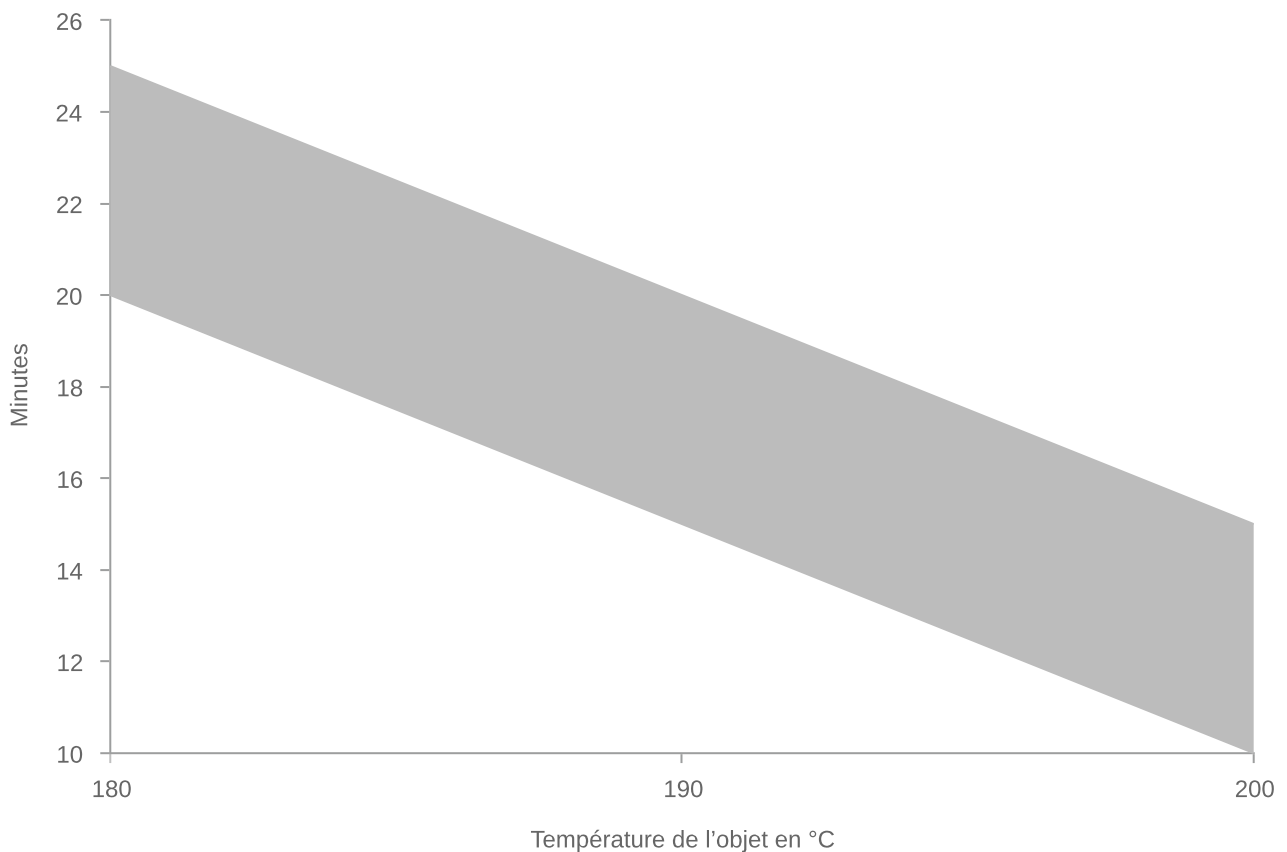
**Appareils de revêtement**  
Tous les systèmes électrostatiques classiques à charge corona. Les prescriptions suivantes doivent être respectées pour la construction et l'exploitation d'installations de revêtement en poudre : ATEX RL 2014/34/EU, EN 50177, DIN EN 16985.

**Épaisseur de film recommandée**

60 µm - 80 µm

Un résultat de revêtement homogène pour les peintures structurées ou des différences de pouvoir couvrant spécifiques à la teinte ou à l'article peuvent nécessiter des épaisseurs de couche plus importantes. Les recommandations d'application correspondantes doivent être respectées. Pour un calcul préalable de la quantité de peinture en poudre nécessaire, l'épaisseur de couche requise doit être déterminée en fonction de l'objet.

**Conditions de cuisson**



<b>T Objet</b>	<b>t min</b>	<b>t max</b>
180 °C	20 minutes	25 minutes
190 °C	15 minutes	20 minutes
200 °C	10 minutes	15 minutes

Il est conseillé, dans tous les cas, de procéder à des essais pratiques en fonction de l'objet et du four de cuisson afin de déterminer les conditions optimales de cuisson.

**Recyclage**

De petites quantités de poudre récupérée peuvent être ajoutées à la poudre fraîche, si possible automatiquement. Important : limiter l'overspray à un minimum absolu. La directive de traitement VR201.1 doit être respectée.



## Propriétés du film

Testé sur

Substrats:

Acier, 0,5 mm

Épaisseur de couche:

60 µm - 80 µm

Température de l'objet:

190 °C, 15 min.

Aspect

Degré de brillance

18-32 R'/60°

DIN EN ISO 2813 2015-02

Essais mécaniques

Essai de quadrillage

Gt 0

DIN EN ISO 2409 2020-12

Essai de pliage sur mandrin cylindrique

≤ 6 mm

DIN EN ISO 1519 2011

Duromètre à chute de billes

≥ 20 inhp.

ASTM D 2794 1993

Emboutissage Erichsen

≥ 5 mm

DIN EN ISO 1520 2007-11

Dureté Buchholz

≥ 80

DIN EN ISO 2815 2003-10

Test de résistance aux intempéries

1 an d'exposition Floride, 5° sud

> 50 % Brillant résiduel

DIN EN ISO 2810 2021-01

Xenon, 1000 h

> 50 % Brillant résiduel

DIN EN ISO 16474-2 2014-03

Tests de corrosion

Test au brouillard salin naturel, 720 h\*

Pas d'infiltration, pas de bulles. \*selon le prétraitement. Test sans altération de l'échantillon

DIN EN ISO 9227 2017-07

Test à l'eau distillée, 480h

Pas d'infiltration, pas de bulles.\*selon le prétraitement

DIN EN ISO 6270-2 2018-04

Tests chimiques

Mortar resistance

S'enlève aisément et sans trace après 24 h.



## Informations complémentaires

### Emballage

Carton de 20 kg avec sac PE antistatique

### Possibilité de revernissage

Pour repeindre des surfaces peintes, il est impératif de procéder à des essais préalables.

### Imprimer et coller

Pour imprimer et coller sur des surfaces peintes, il est impératif de procéder à des essais préalables.

### Protection des parties revêtues

Une fois refroidis, les éléments peints doivent être emballés dans des matériaux appropriés sans plastifiants. Ils doivent être stockés à l'abri des intempéries pour éviter la formation de condensation et donc de taches d'eau sur le revêtement.

### Nettoyage

Les pièces peintes doivent être nettoyées selon les directives RAL-GZ 632 ou SZFF 61.01.

L'information technique IGP-TI 106 doit être respectée pour les effets mica perlés.

### Retrait et mise au rebut du produit

Au terme de leur utilisation, les éléments peints doivent être recyclés de manière appropriée. Les filières de traitement des boues ou résidus de poudre doivent être respectées, conformément aux réglementations locales, en tenant compte de la classification des déchets « 080201, déchets de produits de revêtement en poudre » conformément au Catalogue européen des déchets (CED).